



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PREAVIS MUNICIPAL N° 8 – 2016

« Fixation de plafonds en matière d'endettement et de risque pour cautionnements pour la législature 2016-2021 »

La commission des finances (ci-après « la commission ») composée de M. Marcoz (président), ainsi que de Mme Guex (absente) et MM. Durussel, Dupraz, Caputo, Muster et Reynaud s'est réunie le mardi 8 novembre à la Maison de commune en présence de la Municipalité et du Boursier.

Lors de cette séance, la Municipalité et le boursier, nous ont présenté le préavis qui vous est soumis et nous avons passé en revue l'ensemble des projets d'investissement pour chaque dicastère.

Lors d'une séance de travail du 15 novembre, la commission a statué à l'unanimité des membres présents sur ce préavis.

Il ressort que :

- Le plan d'investissement communal présente les intentions de la Municipalité pour la législature en cours.
- Le préavis et, en particulier le plan d'investissement nous apportent finalement cette visibilité que la commission souhaitait.
- Ces investissements feront l'objet de préavis qui seront présentés et soumis à l'approbation du Conseil communal le moment venu.
- Pour faire le lien entre le plafond d'endettement et le plan d'investissement, le postulat consiste à financer tous les investissements par des fonds étrangers (dettes), ce qui ne sera pas forcément toujours le cas.
- La limite de crédit disponible auprès de la Raiffeisen n'est pas utilisée, mais compte dans ce plafond d'endettement.
- Les cautions et quotes-parts des dettes auprès des associations non autofinancées (en particulier la future AsiVenoge) sont probablement anticipées sur le calendrier par mesure de prudence.

La commission rend attentif le Conseil communal que les taux d'intérêt actuels sont historiquement bas, mais que la situation future pourrait changer et que ces dettes pourraient avoir un impact certain sur la fiscalité des citoyens. La commission encourage la Municipalité à tirer profit au maximum de ces taux bas.

Bien que le niveau d'endettement puisse paraître impressionnant à première lecture, les investissements prévus reflètent une phase de croissance de la Commune.

En conclusion, la commission propose, à l'unanimité des membres présents, au Conseil communal de Penthaz d'approuver le préavis municipal 8-2016 concernant la fixation de plafonds en matière d'endettement et de risque pour cautionnements pour la législature 2016-2021.

Penthaz, le 18 novembre 2016

Le Président

Nicolas Marcoz

Le Rapporteur

Sébastien Durussel